

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 498

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

337 654 792 RCS Lyon.

CLASS AFFAIRES EXPO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 152480.00 EUR.

Adresse : 28, Rue Mansard, 69100 Villeurbanne.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE CLASS AFFAIRES EXPO SAS au capital de 152 480 €
Siège social : 28 rue Mansard 69100 VILLEURBANNE 337654792 RCS LYON ET LES ORTIGUES SAS au capital de 1 200 000 € Siège social : ZA Bois de Lion 33240 PEUJARD 351356241 RCS BORDEAUX Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PEUJARD du 24/11/2020, la société CLASS AFFAIRES EXPO, SAS au capital de 152 480 €, dont le siège social est 28 rue Mansard - 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au RCS sous le numéro 337 654 792 RCS LYON, et la société LES ORTIGUES, SAS au capital de 1 200 000 €, dont le siège social est ZA Bois de Lion 33240 PEUJARD, immatriculée au RCS sous le numéro 351356241 RCS BORDEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CLASS AFFAIRES EXPO par la société LES ORTIGUES. La société CLASS AFFAIRES EXPO ferait apport à la société LES ORTIGUES de la totalité de son actif, soit 582 063,60 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 447 823,37 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 134 240,23 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société PR FINANCE, SAS au capital de 104 062 €, dont le siège social est situé ZA BOIS DE LION 33240 PEUJARD, immatriculée sous le numéro 433916376 RCS BORDEAUX, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 31/10/2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CLASS AFFAIRES EXPO depuis le 31/10/2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LES ORTIGUES. La société CLASS AFFAIRES EXPO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du TC de LYON pour la société CLASS AFFAIRES EXPO et au greffe du TC de BORDEAUX pour la société LES ORTIGUES le 25/11/2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions

prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

